



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2018DC0044

**OBJET : RAM - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ANIMATION MUSICALE POUR LA SEMAINE BLEUE AVEC CHRISTEL REYMOND**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'organiser un temps musical pour la semaine bleue au bénéfice des assistants maternels, des enfants et des personnes âgées.

**CONSIDÉRANT** que Madame REYMOND Christel, intervenante d'éveil musicale, 13 impasse de la Diligence, 38230 Charvieu Chavagneux, peut assurer cette prestation.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de passer une convention avec Madame REYMOND Christel ;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer avec Madame REYMOND Christel, 13 impasse de la Diligence, 38230 Charvieu Chavagneux, une convention au bénéfice des assistants maternels des Relais Assistants Maternels, des enfants et des personnes âgées.

**ARTICLE 2** : Le temps musical se déroulera le jeudi 11 octobre 2018 de 17h à 18h aux Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 101,00 euros TTC. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 63 compte 6228 du budget du RAM.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 1 octobre 2018

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

## CONVENTION

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902734-20181001-CCAS\_2018DC0044-AU

Entre les soussignés :

**Christel REYMOND, auto-entrepreneuse**

☎ 06 59 15 23 26

✉ [musique.christel@hotmail.fr](mailto:musique.christel@hotmail.fr)

✉ 13 impasse de la diligence. 38230 Charvieu-Chavagneux.

Déclarée sous le N° Siret 510 66261200025 code APE 9003B

Et

Le C.C.A.S de Corbas place Charles Jocteur, 69960 CORBAS.

Représenté par son Président **Monsieur TALBOT Jean-Claude**

Est conclue la convention suivante :

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

**Madame Christel REYMOND** interviendra en qualité d'intervenante en éveil musical auprès des assistantes maternelles aux Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

### **ARTICLE 2 : Nature des interventions**

Un temps musical pour la semaine bleue le jeudi 11 octobre de 17h00 à 18H00.

### **ARTICLE 3 : Organisation**

Une pièce dédiée à l'animation d'un atelier ludique autour de la musique (chants, jeux musicaux, manipulation de petites percussions et objets sonores divers.)

Une chaise

Une prise électrique proche

Les participants pourront être installés en arc de cercle autour de l'intervenante.

Les enfants pourront être installés au sol avec certains adultes et les personnes non valides assises.

Christel Reymond interviendra avec son propre matériel musical.

### **ARTICLE 4 : Mode de paiement**

Pour ces interventions, la structure s'engage à verser, en retour, à **Madame Christel REYMOND** la somme de **101€ (cent-un euros)**, déplacement compris. Il pourra se faire par mandat administratif.

- FR76 1390 6000 4285 0547 5943 135
- BIC : AGRIFRPP839

**Fait en 4 exemplaires**

**À : CORBAS**

**Le :**

**Pour le CCAS**  
Monsieur Le Président  
**Jean-Claude TALBOT**

**L'auto-entreprise au nom de**  
**Madame Christel REYMOND**



Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181001-CCAS\_2018DC0044-AU

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181001-CCAS\_2018DC0044-AU